

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 4

Votants : 15

PRESENTS

L'an deux mille seize, le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUENNOU Stéphanie - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny.

ABSENTS

M. FAUR Philippe.
M. GRANIER Frédéric.
M. PELLETIER Alain.

EXCUSES

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme AMIEL France
Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent.
Mme ROQUES Emma, excusée.
Mme SENTENAC Danielle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme MENDONCA Anny.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. Jean-Marie BOCHEREAU est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 NOVEMBRE 2016

M. le Maire demande si des élus souhaitent faire une observation sur le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2016. Aucune remarque n'étant soulevée, M. le Maire propose d'approuver le compte rendu.

<p>Le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2016 est approuvé par 10 voix pour 5 Abstentions : Mmes AMIEL - CAPOUL - DROCOURT - GOUENNOU - M. LIGONNIERE (Absents au conseil municipal du 2/11/2016)</p>
--

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire donne des informations sur les suites données aux dossiers approuvés lors du conseil municipal du 4 octobre 2016.

L'avis relatif à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire a été transmis à l'ARS.

La procédure de recrutement d'un contrat aidé a été lancée de même que celle destinée à mettre en place le nouveau régime indemnitaire. Les conventions avec la CAF et le Conseil départemental pour le co-financement du city stade et les délibérations relatives à la future communauté de communes ont été transmises en sous-préfecture.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

* 2016- 118 : CESSIONS DES PARCELLES B 813 et B 816 à l'euro symbolique

<p>La demande est approuvée à l'unanimité.</p>

2016-108 : RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle que la rénovation de l'école élémentaire Elsa Triolet est un des projets majeurs du mandat. Après une première tranche de travaux dédiés à la rénovation énergétique et réalisés à l'été 2016, il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de mises aux normes et mises à jour du bâtiment.

M. Patrick FRYDMAN, l'architecte retenu par le conseil municipal pour conduire la maîtrise d'œuvre de ce projet, a présenté son dossier aux élus le 28 novembre 2016.

Les principaux travaux sont les suivants :

- finalisation des travaux de rénovation énergétique : isolation des combles, rénovation de la toiture ainsi qu'installation d'une chaudière bois.
- mise aux normes de l'accessibilité pour tous.
- mise aux normes de la cantine et des dispositifs de sécurité.
- extension et réaménagement de l'ALAE.

Ces travaux résultent de divers diagnostics, énergétiques, Ad'ap, des services vétérinaires, du CAUE et constituent essentiellement des mises en conformité.

Le montant de ces travaux est estimé à 515 399,99 € HT. M. le Maire présente le tableau de financement de l'opération et indique que la part communale s'élèverait à 36 %. Il précise que le niveau d'endettement de la commune est par ailleurs contenu.

Leur réalisation est prévue à partir de l'été 2017 et tiendra compte des contraintes d'occupation du site. Mme CAPOUL demande si les activités de l'ALSH seront déplacées sur la maternelle durant les travaux. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. le Maire indique qu'en raison du montant élevé de ces travaux pour les finances communales, il convient de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, de l'Etat, du Conseil Départemental ainsi que de la CAF.

M. le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux, son montant, de l'autoriser à solliciter une demande de subvention auprès de ces organismes et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-109 : RENOVATION DE LA MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire annonce que le projet de rénovation de la mairie est désormais prêt, lui aussi.

Il s'agit de procéder essentiellement à des mises aux normes en termes de rénovation énergétique et d'accessibilité. Des travaux de réaménagement des locaux et des réparations du bâti sont aussi prévus.

M. FRYDMAN, l'architecte en charge du projet, a présenté ce dossier aux élus, le 28 novembre 2016.

M. le Maire précise qu'il s'agit de la première rénovation d'importance de la mairie depuis les travaux d'installation en 1995. Ces travaux résultent de divers diagnostics, énergétiques, ad'ap, du CAUE et constituent essentiellement des mises en conformité.

Le montant de ces travaux est estimé à 302 282,70 € HT. M. le Maire présente le tableau de financement de l'opération. La part communale est prévue à hauteur de 28 %.

La réalisation des travaux est prévue à partir du second semestre 2017 et tiendra compte des contraintes d'occupation du site.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce projet de rénovation de la mairie tel que défini dans le dossier de M. FRYDMAN, son montant et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental et du FIPHFP et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-110 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2012/2013 ET 2013/2014

Monsieur Le Maire reprend les informations du bilan sur le coût de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014, dont une copie a été distribué à tous les conseillers.

Pour l'année scolaire 2012/2013, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à la somme de 190 676,52 € pour un effectif de 328 enfants inscrits aux écoles maternelle et élémentaire. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 581,33 €.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à la somme de 194 220,55 € pour un effectif de 335 enfants inscrits aux écoles maternelle et élémentaire. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 579,76 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les prix de revient ci-dessus calculé.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-111 : DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ATD POUR UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition par la municipalité de 2 parcelles dans le secteur ces Clottes, pour l'implantation dans les années à venir du futur parking visiteurs du collège, d'un parking co voiturage et de la future salle des fêtes. Ces deux projets ont fait l'objet d'une étude prospective du CAUE et ont été inscrits dans le PLU au titre des équipements à implanter en zone UE.

M. le Maire ajoute que les propriétaires des parcelles concernées ont été sollicités par courrier en octobre puis en novembre, pour vendre leurs parcelles à un prix supérieur à celui de France Domaine mais n'ont pour l'instant pas donné suite.

M. le Maire précise qu'il envisage d'engager un procédure de déclaration d'utilité publique, pour la parcelle B 461, destinée à accueillir l'implantation de la future salle des fêtes et pour la parcelle B 788, destinée à accueillir le futur parking visiteurs du collège et d'un parking covoiturage. Cette procédure serait engagée, dans l'hypothèse où aucun accord ne serait trouvé avec les propriétaires. Afin de sécuriser cette démarche, il sollicite du conseil municipal l'autorisation de demander l'accompagnement juridique de l'Agence Technique Départementale pour une procédure de déclaration d'utilité publique et l'autorisation d'entamer cette démarche.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-112 : IMPLANTATION D'UN HANGAR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'urgence de résoudre la question du stockage et de la protection des véhicules et des matériels du service technique municipal. En effet, les véhicules ou matériels se dégradent rapidement n'étant pas à l'abri des intempéries, ou de vols éventuels, et cette question devient désormais très préoccupante.

Il est donc nécessaire d'envisager l'implantation d'un hangar à proximité des lieux de travail des agents. Les locaux de l'actuel centre d'incendie et de secours devant revenir à la mairie, à terme, M. le Maire a imaginé implanter ce hangar, d'une dimension de 300 m² environ, en contre bas immédiat du SDIS, le long du cimetière et a confié une première étude à l'architecte M. FRYDMAN. Le Conseil départemental pourrait d'ailleurs subventionner cette opération, en partie.

M. le Maire consulte le conseil municipal sur le principe de l'implantation d'un hangar pour le service technique municipal sous le centre de secours et d'incendie du SDIS.

Mme AMIEL note que ce futur bâtiment serait implanté dans le périmètre de protection des architectes des bâtiments de France. Ainsi ces derniers pourraient prescrire des modifications coûteuses au projet. De plus, il serait dommage d'adjoindre une structure moderne, peu esthétique, au cimetière à l'architecture plus traditionnelle. Elle demande si un positionnement derrière le city stade ne pourrait pas être étudié.

M. BOCHEREAU pense que si le projet de hangar en lui-même est nécessaire, l'implantation à cet endroit-là comporte des risques car des conduites, eau, électricité, passent à ce niveau-là et risquent d'engendrer des surcoûts. Il indique que l'idée d'implanter un bâtiment sous la crèche, sur une parcelle municipale, avait été avancée par le passé. Des aménagements seraient toutefois à réaliser. Il demande si l'inventaire des emprises foncières constructibles de la commune a été fait pour présenter au conseil municipal les autres possibilités éventuelles. De plus un état des vols, disparitions et dégradations prématurées de matériels pourrait être présenté pour analyser le besoin de cette construction.

Mme CAPOUL se demande si ce projet est vraiment nécessaire alors que l'on va récupérer des locaux à terme. Il faut faire attention à l'opportunité du projet dans un contexte financier difficile surtout si la mairie sollicite des crédits du Conseil départemental.

M. le Maire souhaite que ce projet avance mais accepte d'étudier d'autres implantations et propose de demander à M. FRYDMAN de sonder différentes hypothèses de structures et d'implantations.

DOSSIER REPORTE

2016-113: AVIS SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE DU PORTAGE DE REPAS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

M. le Maire annonce que les instances de la future communauté de communes Cœur de Garonne ont envisagé de prendre en charge la compétence, aujourd'hui exercée par le CCAS, de portage des repas.

Le conseil d'administration du CCAS s'est prononcé favorablement au transfert, lors d'une réunion le 25 novembre 2016.

M. le Maire propose à l'assemblée de se prononcer en faveur du principe de ce transfert de compétence.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-114: CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 05 Avril 2016, l'assemblée délibérante avait donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG31) afin de mener à bien une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque Santé, dans le cadre des dispositions du Décret n°2011-1474 en date du 08 novembre 2011 et pour une durée de 6 ans (01/01/2017 - 31/12/2022).

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence le groupement **ALTERNATIVE COURTAGE (courtier)/MNFCT (mutuelle)** s'est vu attribuer ladite convention de participation.

Le Maire indique qu'il convient donc que l'Assemblée délibérante se prononce maintenant sur l'adhésion au Service Convention de Participation en Prévoyance proposé par le CDG31, dans le respect des dispositions du décret précité.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer par l'assemblée et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Ce projet a fait l'objet d'un avis du Comité Technique Intercommunal du CDG31 en date du 05 juillet 2016.

M. le Maire propose d'adhérer au service de Convention de Participation en Santé du CDG31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé comme suit : **12 € par agent adhérent à la couverture Santé ou 15€ par agent adhérent aux couvertures Santé et Prévoyance**, d'adhérer à la convention de participation correspondante, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement **ALTERNATIVE COURTAGE (courtier)/MNFCT (mutuelle) et de donner** accès ainsi, à tous les agents de la structure, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée comme suit : **9,00 € par agent adhérent et par mois**.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-115 : CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 05 Avril 2016, l'assemblée délibérante avait donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG31) afin de mener à bien une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque Prévoyance, dans le cadre des dispositions du Décret n°2011-1474 en date du 08 novembre 2011 et pour une durée de 6 ans (01/01/2017 - 31/12/2022).

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence le groupement **GRAS SAVOYE (courtier)/INTERIALE (mutuelle)** s'est vu attribuer ladite convention de participation. Le Maire indique qu'il convient donc que l'Assemblée délibérante se prononce maintenant sur l'adhésion au Service Convention de Participation en Prévoyance proposé par le CDG31, dans le respect des dispositions du décret précité.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer par l'assemblée et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Ce projet a fait l'objet d'un avis du Comité Technique Intercommunal du CDG31 en date du 05 juillet 2016

M. le Maire propose d'adhérer au service de Convention de Participation en Prévoyance du CDG31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé comme suit : **9 € par agent adhérent à la couverture Prévoyance ou 15€ par agent adhérent aux couvertures Santé et Prévoyance** ; d'adhérer à la convention de participation correspondante, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement **GRAS SAVOYE (courtier)/INTERIALE (mutuelle) et de donner accès ainsi, à tous les agents de la structure, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée comme suit : 1,00 € par agent adhérent et par mois.**

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-116 : RECOUVREMENT DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES AUPRES DES LOCATAIRES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été recouvré auprès des locataires de la commune comme il est prévu dans leur contrat de location. Par contre, le recouvrement de la taxe auprès des résidents de la gendarmerie, ainsi que quelques locataires n'étant pas prévu par leur contrat, il est nécessaire de délibérer.

			Valeur locative	Taux	Prorata d'occupation	Montant à payer en €
BADIE	1086	74	1160	14.50	X 9 / 12	126.15
PUISSEGUR	1086	74	1160	14.50		168.20
VASSEUR/ZAPPONI			1180	14.50		171.10
SALIS			1180	14.50		171.10
COQUELIN			1049	14.50		152.11
CHOY			1049	14.50	X 11/12	139.43

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-117: CONVENTION AVEC LA REGION OCCITANIE RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE OPERATION AU TITRE DU FEDER

M. le Maire annonce à l'assemblée délibérante avoir reçu, de la région Occitanie, la convention relative au financement d'une opération au titre du FEDER (Fond Européen de Développement Régional) dans le cadre du PO FEDER/FSE Midi Pyrénées et Garonne 2014/2020. Il s'agit de la convention de financement de la rénovation énergétique de l'école élémentaire, Elsa Triolet, du Fousseret. Le montant de cette subvention est de 35 % du montant de travaux HT, soit une enveloppe de 104 300,00 € HT. Cette aide déterminante permet à la commune du Fousseret de préserver ses finances et sa capacité à investir pour les projets à venir, et notamment la seconde tranche de la rénovation de l'école élémentaire prévue en 2017.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-118: CESSION DES PARCELLES B 813 ET B 816 A LA CCLT, A L'EURO SYMBOLIQUE

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'à l'occasion de l'étude des accès au nouveau bâtiment de la communauté de communes, situé au-dessus du rond-point du collège, espace Jean Jaurès, il est apparu opportun de céder à la CCLT deux parcelles contiguës à leur terrain. En effet, l'acquisition et l'aménagement de ces deux parcelles de 444 m² (B 813) et de 371 m² (B 816) permettraient de réaliser un chemin piétonnier afin de faciliter l'accès des élèves aux locaux du nouvel espace jeunes en venant du collège.

M. le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de céder à l'euro symbolique ces deux parcelles, à la CCLT, et de signer tout document se rapportant à cette cession.

INFORMATIONS DIVERSES

Règlement intérieur : Mme AMIEL indique qu'une proposition de règlement intérieur des services municipaux a été adressée aux personnels des différents services de la mairie. Ces derniers ont soulevé des observations, étudiées lors d'une réunion de concertation le lundi 5 décembre 2016.

Régime indemnitaire RIFSEEP : M. le Maire annonce qu'une réunion du comité de pilotage du RIFSEEP s'est tenue le 1^{er} décembre 2016 et a permis de définir les modalités de la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire

Intercommunalité : M. le Maire note que plusieurs réunions se sont encore tenues en cette fin d'année 2016, pour réussir la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle communauté de communes Cœur de Garonne. Le cabinet en charge de la préparation de la fusion travaille notamment au calcul du transfert de charges. M. le Maire donne les dernières informations.

Conseillers départementaux : M. le Maire annonce que Mme DUARTE et M. SANS, conseillers départementaux du canton de Cazères, invitent les habitants du canton de Cazères à une réunion d'informations et d'échanges sous l'intitulé « Mon département plus proche de moi » le mercredi 14 décembre 2016, à 18h30, dans la salle des fêtes de Pouy-de-Touges.

Cérémonies de fin d'année : M. le Maire annonce qu'un déjeuner de Noël est offert aux personnels dans les locaux de l'ALAE, le mardi 13 décembre 2016 et que le pot de fin d'année de la Mairie du Fousseret se tiendra au réfectoire de l'école élémentaire, le vendredi 16 décembre 2016, à partir de 18h00. De plus, les vœux du maire seront prononcés le vendredi 13 janvier 2017, à partir de 18h00, au Marché Couvert.

Enfin, les illuminations et décorations de Noël ont été installées dans le village, avec en supplément cette année, des créations fleuries de Mme Sylvie RAYMOND.

Commerces : M. le Maire informe l'assemblée de l'ouverture de la boucherie le samedi 26 novembre 2016, place de la halle, ainsi que celle du Carrefour Contact le mercredi 16 novembre 2016, après travaux d'agrandissement, en lieu et place du SPAR.

Travaux d'urbanisation : M. le Maire indique que les travaux d'urbanisation à Benque doivent débiter la première semaine de décembre 2016. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Naudin sous la coordination du bureau d'étude Axe Ingénierie. Il s'agit de sécuriser le carrefour de Benque et d'implanter les quais de desserte de deux arrêts de bus.

Téléphonie : M. le Maire annonce l'installation prochaine par les services d'Orange d'une antenne relais sur leur pylône situé à côté du château d'eau. Il s'agit de couvrir la commune en 4G, d'améliorer la 2G et 3G et de supprimer les zones blanches.

Défense incendie : M. le Maire fait part du travail de collaboration qui s'est institué avec Mme la commandante WESEMANN, du SDIS, afin de codifier et améliorer la défense incendie du territoire communal.

Catastrophe naturelle : M. le Maire informe le conseil municipal de l'envoi de la demande d'arrêté de catastrophe naturelle auprès des services préfectoraux, en raison des dégâts occasionnés sur les bâtiments par la sécheresse de cet été. Il note qu'une trentaine d'administrés ont fait part de dommages pouvant relever de ce phénomène. La réponse des services de l'Etat est attendue pour les mois d'avril-mai 2017.

Pays du Sud Toulousain : M. le Maire est heureux d'annoncer au conseil municipal la signature, dans les locaux du Pays du Sud Toulousain, d'une convention destinée à allouer des fonds pour des actions en faveur de la transition énergétique. Le territoire du PETR a été désigné par le ministère, territoire à énergie positive pour la croissance verte, et une enveloppe de 200 000 € environ a été actée dans ce cadre, pour la rénovation énergétique de plusieurs appartements municipaux, au Fousseret. Ce dossier, une fois l'avant-projet finalisé, sera présenté aux élus pour le lancement officiel des travaux.

Marché couvert : M. le Maire indique que M. BAÑULS a reçu plusieurs devis pour installer un limiteur de sons pour la sono du marché couvert. Il rappelle que ce dispositif est associé à la sono et permet de couper le son en cas de dépassement d'un certain niveau sonore. Après analyse des devis, il a été décidé de retenir celui d'un professionnel de Quint Fonsegrives, Audiotec, proposant une prestation d'installation et de réglage sur place pour un montant total de 2 853,60 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Médiathèque : Mme CAPOUL questionne M. le Maire sur l'avancée de la procédure de recrutement d'une bibliothécaire adjointe pour la médiathèque. M. le Maire indique que ce recrutement est toujours d'actualité mais que malheureusement il n'a pas pu se faire faute, pour l'instant, de candidat(e).

Aire de pique-nique : M. DARAN a été interpellé par les pêcheurs en raison de l'entrave, par des panneaux de chantier, à l'utilisation de l'aire de pique-nique de la passerelle de Saraillon. M. le Maire lui répond qu'il va indiquer cette difficulté aux responsables du SIECT, en charge des travaux sur ce site.

Ordures ménagères : M. BOCHEREAU interroge M. le Maire sur le dossier des aménagements de plateformes destinées aux points de récolte des ordures ménagères. Un point de collecte était prévu derrière l'ancienne mairie, de l'autre côté de la grange Couget. Actuellement, le quartier déverse toutes les ordures dans les bacs de l'auberge. Cette solution n'est pas satisfaisante à long terme et il serait opportun que ce trottoir soit dégagé par la création de ce nouveau point de collecte derrière la grange Couget. M. le Maire précise que le projet est à l'étude.

La séance est levée à 22 heures 30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE POUVOIR A MME AMIEL
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A M. LIGONNIERE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT NON EXCUSE
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME SENTENAC DANIELLE	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME CAPOUL